

Québec, le 10 février 2012

Madame Anick Montminy  
Directrice de cabinet  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 10 novembre dernier, M. Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean, déposait une pétition à l'Assemblée nationale relativement à la communauté innue d'Ekuanitshit.

Nous vous faisons parvenir la réponse du gouvernement à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Espérant le tout conforme à vos attentes, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur de cabinet,



Guy Beaudet

p.j.

**Réponse à la pétition déposée le 10 novembre 2011 par le député de Lac-Saint-Jean, M. Alexandre Cloutier, concernant la communauté innue d'Ekuanitshit**

---

La pétition déposée le 10 novembre 2011, relativement à ce dossier, réclame le déplacement d'un représentant de chaque groupe parlementaire afin que ces derniers visitent la communauté innue d'Ekuanitshit et constatent la réalité sur le terrain.

Premièrement, il est important de rappeler que le gouvernement du Québec accorde une grande importance au développement social et économique des communautés autochtones. En tant que ministre responsable des Affaires autochtones, j'ai eu la chance d'en avoir visité plusieurs au cours des années. Je suis conscient de l'apport de ces communautés à la société québécoise et je salue les réussites de chacune d'entre elles.

En ce sens, la communauté d'Ekuanitshit a notamment mis sur pied un incubateur d'entreprises (Centre d'affaires Kanikanitethinc.) et elle offre le soutien aux entreprises et aux entrepreneurs de la communauté, ce qui, j'en suis certain, lui permettra de se développer de manière distincte et d'assurer sa pleine participation à la société québécoise.

De plus, le gouvernement du Québec a conclu deux ententes assurant, à la communauté innue d'Ekuanitshit, une possibilité de participer au développement économique du Québec et d'en bénéficier :

- \* 28 mai 2003 : Entente particulière établissant les modalités de programmation et de concertation en matière de développement économique et d'infrastructures communautaires entre le gouvernement du Québec et le regroupement Mamit Innuat inc. (dont faisait partie la communauté innue d'Ekuanitshit);
- \* 19 juin 2007 : Entente particulière établissant les modalités d'application du Fonds d'initiatives autochtones.

Les contributions du gouvernement du Québec ont également favorisé la création d'emplois notamment en améliorant les qualifications des innus afin de leur permettre d'occuper des emplois reliés à la construction et à l'exploitation des projets du Complexe et de Raccordement du Complexe de la Romaine. Par exemple, ils ont accès à des cours de conduite d'embarcation ou encore à une formation de charpentiers-menuisiers.

Le gouvernement du Québec a fait le choix de travailler en partenariat avec les communautés autochtones. Grâce au Plan Nord, nous offrons des possibilités de développement social et économique, de formation de main d'œuvre et d'emplois pour le bénéfice de l'ensemble des membres des communautés.

Ceci étant, la décision, pour un déplacement éventuel des membres d'une commission parlementaire dans une communauté, revient aux membres des commissions. La Commission des Institutions peut, en tout temps, se saisir d'un mandat d'initiative afin de se déplacer dans une communauté.

En conclusion, je vous assure de mon entière collaboration pour agir en tant qu'ambassadeur auprès de l'ensemble des groupes parlementaires à l'Assemblée nationale afin de favoriser une meilleure compréhension des réalités autochtones.

  
Geoffrey Kelley

Ministre responsable des Affaires autochtones